

Les médicaments contre le Varroa

L'apiculture bénéficie de traitements autorisés contre le varroa et seulement contre le varroa à ce jour.

Dans tous les cas, tous les médicaments utilisés doivent disposer d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Les recettes « maison » et détournements d'usage de certains produits phytosanitaires sont strictement interdits, ils peuvent se révéler très dangereux pour le consommateur, pour les abeilles, pour l'apiculteur et pour l'environnement.

Un dosage artisanal n'est jamais précis et contrôlable quant à ses effets. Tout apiculteur est responsable des intoxications qu'il pourrait engendrer.

L'ensemble de ces produits est exonéré aujourd'hui de prescription y compris l' amitraze et l'acide oxalique (Arrêté du 5 mai 2018 modifiant l'arrêté du 24 avril 2012 portant exonération de la réglementation des substances vénéneuses destinées à la médecine vétérinaire).

Ils doivent, dans tous les cas, être achetés auprès de structures ayant un agrément pharmacie à savoir :

- L'officine pharmaceutique,
- Le vétérinaire et cabinet de vétérinaires, à condition qu'ils suivent les ruchers concernés,
- Les groupements de producteurs qui possèdent un agrément pharmacie vétérinaire (comme les GDSA par exemple).

Il est important de retenir qu'aucun traitement n'a aujourd'hui une efficacité de 100 %. Il est donc impossible d'éliminer le varroa et d'assainir entièrement une colonie. Le but des traitements est de baisser la pression parasitaire. Actuellement, il est préconisé une bi ou tri thérapie, en incluant les méthodes biotechniques de lutte contre le varroa.

L'utilisation de traitements possédant une AMM abeilles ne signifie pas qu'il n'y ait aucun risque en matière de résidus et de dangerosité pour la colonie. Il est donc nécessaire de respecter les prescriptions des vétérinaires lesquelles respectent les modalités d'utilisation des médicaments.

Depuis plusieurs années, des résistances au Tau-fluvalinate ont été observées, depuis récemment on observerait aussi des résistances à l'amitraze. Il est important d'alterner les molécules lorsque cela est possible : Il est souvent conseillé de traiter deux ans à l'amitraze et un an avec du tau-fluvalinate.

Les lanières Apivar, Apitraz, Polyvar Yellow, Bayvarol et Apistan ne doivent être ni jetées, ni brûlées. Il est important de les récupérer et de les faire détruire dans un circuit spécialisé. Les GDSA proposent le plus souvent un service de récupération des déchets de soin gratuit, se renseigner auprès de son GDSA ou de son vétérinaire.

Il existe à l'heure actuelle (mi-2018) 6 matières actives pour le traitement du varroa et 12 produits ayant obtenu une AMM, 7 sont utilisables en apiculture biologique.

Substance	Produit nom commercial	Galénique	Autorisé en apiculture biologique
amitraze	Apivar	lanières	non
	Apitraz	lanières	non
tau fluvalinate	Apistan	lanières	non
fluméthrine	Bayvarol	lanières	non
	Polyvar Yellow	lanières en forme de porte entrée ruche	non
thymol	Thymovar	plaquettes	oui
	Apiguard	Gel	oui
	Apilife-Var	plaquettes	oui
acide oxalique	Api-Bioxal	poudre	oui
	OxyBee	dispersion	oui
acide formique	MAQs	Bandes	oui
ac oxalique+formique	Varromed	dispersion	oui

A - Amitraze en lanière APIVAR ND ou APITRAZE ND.

Chaque lanière de 15 gr renferme 500 mg d'Amitraze.

Le laboratoire conseille 2 lanières pour une ruche Dadant 10 cadres, 1 pour une ruchette 6 cadres après retrait des hausses. Elles sont insérées verticalement dans la grappe d'abeille. Elles seront laissées en place 10 à 12 semaines. Les lanières devront être déplacées au bout de 5 à 6 semaines et repositionnées près du couvain. LMR : 200 µg/kg de miel. Bien que très labile, on se méfiera des métabolites et les traitements s'effectueront hors miellées ou pour les essaims traités au cours de la saison sans récupération du miel. Il est conseillé de manipuler les lanières avec des gants. Les lanières devront être retirées à la fin du traitement pour éviter le développement de résistances.

B - Tau-fluvalinate en lanière APISTAN ND.

Chaque lanière de 8 gr renferme 800 mg de Tau fluvalinate.

L'usage de cette molécule a montré l'existence de résistances. Son utilisation fera l'objet d'un suivi particulier selon les prescriptions du vétérinaire conseil. Le laboratoire conseille l'usage de 2 lanières par ruche à mettre en place après le retrait des hausses et laissées en place pendant 8 semaines (4 semaines en fin d'hiver). Elles seront déplacées en cours de traitement pour les rapprocher du couvain. Elles ne devront pas être laissées en place au-delà de ces délais pour éviter les résistances.

C – POLYVAR YELLOW ND

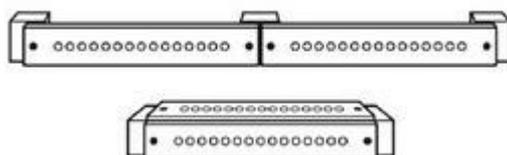
S'utilise à l'entrée comme une porte. Chaque « porte » contient 275 mg de fluméthrine. On utilise 2 lanières (portes) par ruches.

Ne pas utiliser pendant la miellée. Le traitement doit débuter peu de temps après la miellée pour permettre une activité de vol suffisante pour un effet du traitement. Les lanières doivent être installées pendant au moins 9 semaines jusqu'à la fin de l'activité de vol mais pas plus de 4 mois. En cas de chute continue des acariens à 9 semaines, le traitement doit être poursuivi.

Les lanières doivent être installées à l'entrée de la ruche de telle manière que les abeilles soient obligées d'entrer et de quitter la ruche uniquement à travers les trous des lanières.

Pour les ruches avec une entrée large, deux lanières peuvent être fixées en ligne côte à côte. Les lanières ne doivent pas être coupées.

Pour les ruches avec une petite entrée, les lanières peuvent être fixées comme un cuboïde devant l'entrée (ci-dessous schémas d'installation des lanières à l'entrée des ruches)



Ce produit est donné pour avoir zéro résidus.

D – BAYVAROL ND

Le médicament contient 3,6 mg par lanière. Le produit est présenté sous forme de lanière plastique à libération prolongée.

Retirer les hausses à miel avant l'application de lanières Bayvarol. Pour les colonies normalement développées, on utilise quatre lanières pour chaque chambre à couvain et pour les nucléi, 2 lanières. Les lanières sont suspendues dans les espaces entre les cadres dans le nid à couvain de façon à ce qu'elles puissent être occupées des deux côtés par les abeilles

C – Thymol

Trois spécialités ont une AMM en France :

- APILIFE-VAR ND : spécialité renfermant 7 g de Thymol par plaquette (2 plaquettes par sachet) + huile essentielle d'eucalyptus + menthol et du camphre sur une plaquette de vermiculite. La tablette sera coupée en deux (ou en 4) et posée sur les cadres en diagonale, elle sera changée 3 à 4 fois à 1 semaine d'intervalle ;

- APIGUARD ND : 1 barquette de 50 g posée sur les cadres, changée à 15 jours d'intervalle. L'utilisation nécessite la mise en place d'une chambre d'évaporation (en disposant le couvre-cadre à l'envers par exemple) ;

- THYMOVAR ND : 15 g de thymol par plaquette à raison de 1 plaquette ½ par corps de ruche Dadant 10 cadres, 2 applications à 3-4 semaines d'intervalle.

Précautions particulières : Le thymol dans les 3 formes précitées est une molécule volatile qui peut perturber considérablement la colonie (sortie de larves et jusqu'à la désertion totale). Son usage doit faire l'objet de consignes très strictes d'emploi :

- nécessité de porter masque et gants pour manipuler ces spécialités ;
- vérifier l'état des provisions avant tout traitement et nourrir si nécessaire avant traitement : le stress provoqué par la diffusion même lente du thymol augmente la prise alimentaire des abeilles. Le thymol ne sera employé que sur des colonies fortes ;
- s'assurer que la température extérieure durant la période de traitement est située dans une fourchette de 20-25 degrés au plus chaud de la journée. A une température trop basse (< 15 °C) le traitement se révèle inefficace, au-dessus de 25°, le thymol est libéré trop rapidement et un risque d'intolérance est à craindre ;
- pas de LMR fixée mais le goût du miel peut être altéré donc à réserver aux périodes hors récolte de miel ou aux essaïms.

D - API-BIOXAL ND : Acide oxalique

Poudre pour traitement dans la ruche composée d'acide oxalique 632.7 mg sous forme anhydre. Ce produit est utilisé par dégouttement ou sublimation, en absence de hausses, même si n'y a aucun résidu constaté dans le miel.

Pour qu'il soit plus efficace, le produit doit être utilisé en l'absence de couvain dans la colonie, en hiver ou en été après engagement de la reine d'une durée d'au moins 25 jours, pour éliminer tout couvain.

- sachet 35 g : dissoudre dans 500 ml de sirop (traitement pour environ 10 ruches).
- sachet 175 g : dissoudre dans 2,5 l de sirop (traitement pour environ 50 ruches).
- sachet 350 g : dissoudre dans 5,0 l de sirop (traitement pour environ 100 ruches).

Par dégouttement : Le traitement doit être administré en une seule fois. La dose nécessaire est de 5 ml par entre cadre (espace entre les traverses supérieures des cadres) d'abeilles. Le produit doit être administré en utilisant une seringue par application sur la longueur de chaque entre cadre. La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La dose maximale est de 50 ml par ruche. Jusqu'à deux traitements par an (hiver et/ou printemps/été).

Par sublimation : Le traitement doit être administré en une seule fois et un seul traitement est effectué par an. Utiliser un appareil à résistance électrique pour la sublimation. Remplir le réservoir de l'appareil avec 2,3 g de produit. Placer l'appareil à l'entrée de la ruche sous les abeilles, en évitant tout contact avec les rayons de miel. Fermer l'entrée pour éviter que la fumée et les abeilles ne s'échappent de la ruche. Laisser refroidir et nettoyer l'appareil après utilisation pour en retirer tout résidu.

E – OXYBEE ND : Acide oxalique

Oxybee se présente sous forme de poudre et solution de dispersion à 39 mg/ml d'acide oxalique. Un seul traitement doit être appliqué par ruche et sur des colonies sans couvain.

Le dosage doit être effectué avec précaution et tout surdosage doit être évité.

Une dose maximale de 5 à 6 ml de la dispersion doit être administrée une seule fois par espace inter-cadre occupé par des abeilles La quantité totale de produit administré à une colonie ne doit pas

dépasser 54 ml. Par conséquent, si nécessaire, la dose par espace inter-cadre doit être réduite afin de ne pas dépasser la quantité totale maximale administrée par colonie.

Le produit doit être administré, en utilisant un dispositif de mesure approprié muni de graduations appropriées (par exemple, pipette automatique, seringue jetable), sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être versée lentement sur les abeilles occupant les espaces inter-cadres.

La dispersion doit être tiède (entre 30 et 35 °C) durant l'application.

La température extérieure au cours du traitement par Oxybee doit être au moins de 3 °C.

D - MAQS ND Acide formique

68,2 g d'acide formique par bande. 2 bandes par ruche à renouveler si nécessaire au bout d'une semaine. Les bandes sont posées sur les cadres en décalé de part et d'autre de la grappe. Il est conseillé de mettre une hausse comme chambre d'évaporation si la colonie est forte (préconisation du fabricant) et de traiter entre 10 et 26 °C. Nourrir les colonies si nécessaire avant traitement et ne traiter que les colonies sur plus de 6 cadres. Une fiche devra être élaborée pour définir les conditions d'usage et les périodes optimum de traitement de ce produit. Il faut faire attention, car il semblerait que l'acide formique comporte un risque de mortalité de reine (important si température > 29°C). Seul le MAQS peut être utilisé pendant la miellée à condition que le miel ne soit pas récolté pendant la durée de traitement de 7 jours.

E. VARROMED ND : Acide oxalique + acide formique

Ce médicament vétérinaire est homologué pour l'usage abeille sous 2 formes :

VARROMED 5 mg/ml + 44 mg/ml DISPERSION ND contenant :

5 mg acide formique

44 mg acide oxalique

et un certain nombre d'excipients.

VARROMED 75 mg 660 mg DISPERSION ND contenant :

75 mg acide formique

660 mg acide oxalique

et un certain nombre d'excipients.

Même s'ils sont donnés comme ayant zéro résidus, ces médicaments doivent être utilisés hors miellée, en l'absence de hausses de récolte.

Le produit qui doit être à une température de 25 à 35°C est administré en fin de journée, lorsque l'activité de vol devient faible.

Il doit être versé lentement au-dessus des cadres, les doses par cadre doivent être calculées en fonction de l'importance de la colonie.

Jusqu'à 3 traitements maximum à 6 jours d'intervalle peuvent être effectués selon la saison.

Dans tous les cas, se rapporter à la fiche des caractéristiques de ces 2 produits.